



Fiche d'inscription - NANTES 2018-2019

NOM : Inscription en couple, avec :
Prénom :
 F H
Téléphone : **Date de naissance :**
Adresse :
Email : **Parrain de :**
Profession : **Parrainé(e) par :**

Niveau	Lundi soir (Tangueria du port)	Mardi soir (Orange Bleue)
WCS Débutant (19h30-20h30)	<input type="checkbox"/>	
WCS Débutant (20h45-21h45)		<input type="checkbox"/>
WCS Inter (20h30-21h30)	<input type="checkbox"/>	
WCS Avancé (21h30-22h30)	<input type="checkbox"/>	
WCS Avancé plus (21h45-22h45)		<input type="checkbox"/>

	1 cours	2 cours	10% de l'Inscription du filleul	Total
Solo				
Inscription annuelle	258	458		
Inscription trimestrielle	103	188		
En couple				
Inscription annuelle	233	428		
Inscription trimestrielle	93	173		
Étudiant / En recherche d'emploi				
Inscription annuelle	203	378		
Inscription trimestrielle	83	153		

Sous-Total cours :	
Adhésion Swing Color :	+2 €
Total Général :	

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de Swing Color, figurant à la suite de ce formulaire.

Paiement par chèque à l'ordre de WaveDance
 ou (Détenant de la marque
 Wavedance)

Date :

Signature :

L'association Swing Color s'engage à donner des cours, des stages et organiser des pratiques dansantes, sous le contrôle de professeurs qualifiés et sous des conditions particulières, déterminées ci-après :

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES :

1.1- Adhésions à l'association : toute personne peut adhérer à l'association en versant une cotisation de 2€. Elle devient alors membre de l'association jusqu'à la fin de la session de cours soit le 23 juin 2019.

1.2- Aptitudes physiques : les cours et pratiques dansantes sont ouverts à toute personne dont la condition physique le permet. Lors de son inscription, la personne devra remettre **obligatoirement à l'association Swing Color, un certificat médical** confirmant son aptitude à pratiquer l'activité choisie. Swing Color refusera le dossier de toute personne n'ayant pas ce justificatif obligatoire et ne leur permettra pas l'accès aux cours.

1.3- Age : L'entrée aux cours de danses dispensés par Swing Color est réservée aux enfants ayant atteint au minimum l'âge de 7 ans sauf sur accord du professeur .

1.4- Dossier : Il sera demandé à l'élève de régler ses cours et son adhésion selon l'activité choisie et son statut à la rentrée. A défaut de dossier complet et de règlement à la fin de la seconde séance, l'élève ne pourra plus être accepté en cours.

1.5- Inscription en couple : Pour toutes inscriptions en couple, la présence des 2 personnes est obligatoire au cours. Toute absence de l'un des deux du couple entraînera le refus de l'autre personne en cours. (Tarif réservé au respect de la parité).

ARTICLE 2 : DUREE DES COURS :

2.1- Inscription : l'inscription et adhésion ouvre le droit au cours pour une période déterminée allant du 17 septembre 2018 au 23 juin 2019 (hors vacances scolaires) et la non participation aux cours par l'élève ne pourra **en aucun cas donner lieu à un remboursement (y compris pour raisons médicales)**.

ARTICLE 3 : PAIEMENT :

3.1- Inscription Annuelle : Lors de l'inscription, l'élève devra verser la totalité de son inscription et cotisation. Si le paiement est en chèque, celui-ci peut être réparti sur 2 ou 3 chèques. Les chèques fournis lors de l'inscription seront encaissés selon un échéancier entre le 3 et 7 du mois.

3.2- Inscription Trimestrielle : Lors de l'inscription, l'élève devra verser la totalité de son inscription à chaque début de trimestre (Octobre, Janvier, et Avril). Le paiement s'effectue en une fois.

3.3- Parrainage : L'inscription, en parrainant une autre personne, donne droit à une réduction de 10% de la valeur du paiement de l'inscription du filleul. Il est uniquement possible de parrainer une personne n'ayant jamais pris de cours dans l'association. Un parrain ne peut avoir qu'un seul filleul. Un filleul ne peut pas parrainer une autres personnes.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE :

4.1- La responsabilité de Swing Color ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements. L'élève doit prévoir une **assurance personnelle de responsabilité civile**.

4.2- L'association Swing Color décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

4.3- L'association Swing Color n'est pas responsable, de l'oubli d'objets, d'habits dans les différents lieux des cours. Les éventuels objets trouvés seront conservé par Swing Color jusqu'à réclamation.

ARTICLE 5 : HORAIRES ET JOURS DE COURS :

5.1- L'élève lors de son inscription choisit le jour et l'heure de la semaine qui lui convient dans la limite des places disponibles et avec accord du professeur et s'engage à le respecter et à le suivre tout au long de son année d'abonnement.

5.2- Il est demandé aux adhérents d'arriver **5 minutes avant l'heure** du cours par respect pour le professeur et le reste du groupe.

5.3- Les élèves mineurs ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur et s'ils doivent partir plus tôt, ils devront présenter une autorisation parentale.

5.4- L'association Swing Color se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des nécessités administratives, de réparations ou autres.

5.5- Les professeurs de danse peuvent être remplacés Très OCCASIONNELLEMENT par une de leurs assistantes en cas d'empêchement pour assurer leur cours.

5.6- Tenue : une certaine tenue vestimentaire correcte est exigée, adaptée à la discipline demandée par le professeur en début d'année.

5.7- Les professeurs se gardent le droit de refuser ou d'exclure des élèves pour mauvais comportement sans remboursement.

ARTICLE 6 : ACCES AUX SALLES

6.1- L'accès à l'école et aux salles de danse pendant les cours est strictement interdit aux personnes non habilitées ou étrangères à l'association Swing Color (sauf autorisation exceptionnelle du professeur).

ARTICLE 7: SPECTACLE

7.1- Un spectacle de fin d'année est en prévision cette année avec les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année. La participation n'est pas obligatoire et aura lieu en plus des cours, sur d'autres plages horaires. La participation au spectacle implique d'assister également aux répétitions prévues.

7.2- Tout élève participant au spectacle abandonne son droit à l'image. Des extraits de spectacle ainsi que des photos pourront être utilisés pour les supports de communication.

ARTICLE 8 : REGLES A RESPECTER AUX DIFFERENTS LIEUX DE L'EXERCICE DE SWING COLOR :

8.1- Ces lieux sont destinés au loisir, à la convivialité et au partage : ils devront être laissées propres et débarrassées des effets personnels. Aucune dégradation ne sera tolérée et pourra faire l'objet d'une exclusion des cours sans aucun remboursement.

8.2- En toute circonstance et dans l'enceinte de ces différents lieux, tout élève doit avoir une présentation et un comportement correct en acte et en parole. Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur ou de toute personne présente ne seront pas tolérés.

8.3- Les chewing-gums sont interdits en cours pour le respect du professeur et des élèves.

8.4- Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours et les règles de sécurité doivent être respectées.

8.5- Les téléphones portables devront être éteints dès l'entrée en cours. Merci de votre compréhension.

8.6- En dehors de celles prises par l'association, **les prises de vues, photos et vidéos de vos professeurs sont interdites pendant les cours et stages, sauf autorisation.**